



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 JUIN 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un et le trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : M. DIUMENGE Dominique donne procuration à M. René LAVILLE.
Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à M. Philippe MARIN.
M. LLENSE Gérard donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.
Mme PROFFIT France donne procuration à M. LORD Stéphane.

Mme GHYS Patricia a été nommée secrétaire de séance.

024/2020 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative N°1 sur le budget communal afin d'équilibrer les chapitres en fonctionnement et investissement :

- La section de fonctionnement est modifiée afin de transférer la somme de 5 600,00 € du chapitre 011 au 012 (recrutement de deux contractuels pour renforcer les services techniques). De plus, les comptes 60671 et 60672 sont créés pour différencier les sommes attribuées aux écoles maternelle et élémentaire ;
- Le montant en dépenses au 001 correspondant au report du solde d'exécution de la section d'investissement est erroné (erreur de saisie avec restes à réaliser) : 354 887,62 inscrits au lieu de 213 698,50 € soit une différence de +141 189,12 à répartir dans les chapitres de dépenses d'investissement (frais d'études, aménagements abords espace Força Real et travaux Maison d'Ax principalement).

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 – Compte 60632

+2 200,00 €

Chapitre 011 – Compte 6067

-10 000,00 €

Chapitre 011 – Compte 60671

+4 000,00 €

Chapitre 011 – Compte 60672

+4 700,00 €

Chapitre 011 – Compte 6135

-1 000,00 €

Chapitre 011 – Compte 61521

-2 000,00 €

Chapitre 011 – Compte 6225

-500,00 €

Chapitre 011 – Compte 6232

-1 000,00 €

Chapitre 011 – Compte 6237

-2 000,00 €

Chapitre 012 – Compte 6413

+5 600,00 €

TOTAL : + 00,00 €

Section Investissement

Dépenses :

Chapitre 001 *Report solde exécution section investissement*

-141 189,12 €

Chapitre 20 – Compte (2031) Frais d'études

+40 000,00 €

Chapitre 21 – Compte (2111) Terrains nus

+30 000,00 €

Chapitre 21 – Compte (2138) Autres constructions (frais de notaire cave)

+3 900,00 €

Chapitre 21 – Compte (2142) Immeuble de rapport (frais de notaire cave)

-4 500,00 €

Chapitre 21 – Compte (21533) Réseaux câblés

1 000,00 €

Chapitre 23 – Compte (2313) – Opération 913 Aménagements abords espace Força Real

+59 389,12 €

Chapitre 23 – Compte (2313) – Opération 915 Travaux Maison d'Ax

+11 400,00 €

TOTAL : + 00,00 €

Après avoir délibéré, à :

18 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique par procuration, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique par procuration, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France par procuration, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra)

1 voix CONTRE (Christine PAJOT)

0 Abstention

le Conseil Municipal valide la décision modificative N°1 présentée ci-dessus sur le budget communal 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire
M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20210603-0242021-DE
Date de télétransmission : 04/06/2021
Date de réception préfecture : 04/06/2021